morges
VILLE DE MORGES

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 6 mai 2009

N° 25 / 2006 - 2011

Présidence de M. Frédéric Ambresin

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2009.
2. Démission d'une Conseillère communale.
3. Assermentation d'un Conseiller communal.
4. Election du/de la secrétaire.
5. Election du/de la secrétaire suppléant-e.
6. Démission d'un membre de la Commission des finances.
7. Election d'un membre à la Commission des finances.
8. Communications du Bureau.
9. Communications de la Municipalité.
10. Nomination de la commission chargée de l'étude de la pétition concernant le terrain multisports du Petit-Dézaley. (EM)
11. Rapports de commissions :

    N° 10/5.09 Réponse à la motion Jean-Jacques Aubert et consorts "Pour un éclairage public morgien moins gourmand";

    N° 11/5.09 Demande d'un crédit de CHF 70'000.00 pour le renouvellement du système de gestion informatique de l'Accueil et restauration pour enfants en milieu scolaire (AREMS);

    N° 14/5.09 Demande d'un crédit de CHF 135'000.00 représentant la part communale pour la finalisation des plans partiels d'affectation relatifs au projet Morges Gare-Sud.

12. Motion Pierre Marc Burnand "Pour un soutien concret au Musée cantonal des Beaux-Arts à Morges" – Dépôt, développement, détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

14. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

****

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués dont un sera assermenté en début de séance.
11 sont absents,
89 sont présents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**)

André BERGER	**Arlette BERGUNDTHAL**	**Mustapha CADIR**
Béatrice DELAPRAZ	**Julien DYON**	**Anne-Claire GIVEL FUCHS**
Marlyse GOUMAZ	**Catherine HODEL**	**Claude RANDIN**
Jean-Jacques REGAMEY	**Pompilio URSO**	

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. Procès-verbal de la séance du 4 mars 2009.

2. Pétition concernant le terrain multisports du Petit-Dézaley.

3. Rapports de commissions

N° 10/5.09
Objet: Réponse à la motion Jean-Jacques Aubert et consorts "Pour un éclairage public morgien moins gourmand"

N° 11/5.09 *Direction du patrimoine et administration scolaire*
Direction des finances, économie et contrôle de gestion
Objet: Demande d'un crédit de CHF 70'000.00 pour le renouvellement du système de gestion informatique de l'Accueil et restauration pour enfants en milieu scolaire (AREMS)

N° 14/5.09 *Direction de l'aménagement du territoire et développement durable*
Objet: Demande d'un crédit de CHF 135'000.00 représentant la part communale pour la finalisation des plans partiels d'affectation relatifs au projet Morges Gare-Sud.

4. Réponse à la question de M. Eric Bauer du 4 mars 2009 au sujet de l'Agenda 21 de la Ville de Morges.

****

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2009.**

Le Secrétaire annonce une modification en page 538 : à la fin de l'intervention de M. Eric Bauer : … quelles sont les actions entreprises à ce jour **par le Dicastère ATD2** …
Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. **Démission d'une Conseillère communale.**

En date du 7 avril 2009, le Président a reçu la lettre de démission de **Mme Ilda MARTIN** pour raison professionnelle.
Mme Martin est entrée au Conseil en 2007, elle a participé à une commission.

3. **Assermentation d'un Conseiller communal.**

Dans sa séance ordinaire du 28 avril 2009, le Bureau a élu **M. Adrien BUSCH**, de la liste complémentaire du groupe des socialistes, verts et indépendants, en remplacement de Mme Ilda Martin.

Le nouveau Conseiller communal est conduit par l'huissier devant l'assemblée et assermenté selon la loi et la coutume.

4. **Election du/de la secrétaire.**

Suite à la démission du Secrétaire du Conseil au 30 juin 2009, le Bureau a reçu 20 offres de service et en a retenu 4 pour un entretien.

Après avoir auditionné les 4 candidats, le Bureau propose la candidature de **Mme Jacqueline BOTTERON**.

Il n'y a pas d'autre candidature et il est procédé au vote à bulletin secret.

Bulletins délivrés	**89**
Bulletins rentrés	**89**

Bulletins nuls	**0**
Bulletins blancs	**0**
Bulletins valables	**89**
Majorité absolue	**45**

Mme Jacqueline BOTTERON est élue par 87 suffrages.

5. **Election du/de la secrétaire suppléant-e.**

Suite à la démission de Mme Béatrice Delapraz de sa fonction de secrétaire suppléante, ce poste doit être repourvu.

Mme Jacqueline BOTTERON accepte de fonctionner comme secrétaire suppléante jusqu'au 30 juin 2009.

Il n'y a pas d'autre candidature et il est procédé au vote à bulletin secret.

Bulletins délivrés	**89**
Bulletins rentrés	**89**
Bulletins nuls	**2**
Bulletins blancs	**0**
Bulletins valables	**87**
Majorité absolue	**44**

Mme Jacqueline BOTTERON est élue par 85 suffrages.

6. **Démission d'un membre de la Commission des finances.**

Le Président a reçu une lettre de **M. Laurent PELLEGRINO** annonçant sa démission de la Commission des finances pour le 30 avril 2009.

7. **Election d'un membre à la Commission des finances.**

Le Président demande s'il y a des propositions.

Au nom du Groupe radical, Mme Dominique-Anne Kirchhofer présente la candidature de **Mme Claire JAN**.

Il n'y a pas d'autre proposition et Mme Jan est élue tacitement, conformément à l'art. 41 du Règlement du Conseil communal.

Mme Claire Jan était suppléante à la Commission des finances et laisse vacante la place de suppléant. Le Président demande s'il y a des propositions.

Au nom du Groupe radical, Mme Dominique-Anne Kirchhofer présente la candidature de **M. Alain TROGER**.

Il n'y a pas d'autre proposition et M. Troger est élu tacitement, conformément à l'art. 41 RCC.

8. **Communication du Bureau**

Le Président rappelle les votations fédérales du 17 mai portant sur les objets suivants :

Arrêté fédéral du 3 octobre 2008 "Pour une prise en compte des médecines complémentaires".

Arrêté fédéral du 3 octobre 2008 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la Communauté européenne concernant la reprise du Règlement relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage.

9. **Communications de la Municipalité**

Mme la Syndique Nuria GORRITE informe le Conseil qu'il y a 4 communications verbales en plus de la communication écrite N° 13/4.09.

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce que plus de 2'100 personnes ont participé hier dans les villes de Morges, Rochefort et Vertou à une marche populaire. Il pleuvait à Rochefort, ce qui explique que seules 230 personnes ont participé à cette marche, alors qu'elles étaient 664 à Vertou et 1'241 à Morges.
Ce résultat conforte les autorités de ces 3 villes dans l'organisation de cette marche populaire. Rochefort et Vertou remettent Morges au défi pour le 5 mai de l'année prochaine.

M. le Municipal Frédéric JOMINI informe le Conseil que la 8e édition du Coup de balais printanier aura lieu samedi 16 mai entre 8 heures et midi. Ce coup de balais sera consacré au nettoyage et à l'entretien du sentier de la Morges. Le but de cette matinée est de convier la population à la découverte du sentier de la Morges et de sensibiliser le public au respect des espaces de détente. Les participants sont invités à se rendre à la fontaine des Eaux-Minérales à 8 heures où café et croissant leur seront servis. Ensuite, des groupes seront formés et encadrés par des collaborateurs de la Ville de Morges.
En fin de matinée, les groupes se retrouveront vers la fontaine des Eaux-Minérales où un apéritif sera offert aux participants.

M. le Municipal Denis PITTET informe le Conseil que, suite à l'intervention de Mme Burnand au Conseil communal, relative à la sécurité des piétons sur l'avenue de Chanel, le laboratoire Chôros de l'EPFL a été mandaté pour faire une analyse de la situation actuelle et proposer des solutions d'améliorations possibles.
La Délégation municipale et le Groupe de travail du PDC ont examiné les différentes alternatives et la Municipalité a pris les décisions suivantes :

- améliorer l'accessibilité des passages derrière les chicanes afin de permettre leur traversée par les chaises roulantes et les poussettes;
- installer des coussins berlinois à la hauteur du Chalet Sylvana et de l'avenue de Chanel 16, qui est au milieu de la rectiligne, pour ralentir la vitesse des véhicules (techniquement parlant, les coussins berlinois ont la particularité d'un écartement pour bus, alors que les voitures ne peuvent les éviter);
- charger les Directions espaces publics, infrastructures & énergie et sécurité publique de se coordonner afin d'engager les démarches nécessaires, à savoir;
    - taille des plantations sur le domaine public, au droit des passages,
    - prise de contact avec les propriétaires concernés pour la taille des plantations sur le domaine privé, toujours au droit des passages,
    - élargissement éventuel de quelques passages,
    - réaménagement éventuel de certaines chicanes, notamment par l'abaissement des bordures,
    - déplacement du mobilier urbain gênant l'accès aux passages,
    - démarches pour la réalisation des coussins berlinois, dont le coût est estimé à CHF 6000.00 TTC,
    - pose de bandes réfléchissantes sur la bordure des chicanes pour les rendre plus visibles.

Les différents travaux nécessaires seront exécutés dans le courant de cet été, avec comme objectif une réalisation pour la rentrée scolaire d'août 2009.

M. le Municipal Frédéric JOMINI communique sur les travaux d'entretien du réseau routier communal.
Un hiver rigoureux a fortement dégradé le revêtement des chaussées de notre réseau routier. Une évaluation globale a été entreprise pour déterminer les interventions nécessaires et leur degré d'urgence. Elle tient compte des différents préavis à déposer dans les prochaines années afin d'éviter d'intervenir sur des tronçons où des travaux lourds sont planifiés.
Le coût de ces interventions d'urgence est de près de CHF 225'000.00 alors que le budget 2009 (compte 43000.3142) est de CHF 205'000.00. Le dépassement à ce jour est de CHF 32'000.00 dont CHF 12'500.00 déjà engagés. D'autres frais seront inéluctables en cours d'année. La Municipalité informera le Conseil.
Par ailleurs, les mauvaises conditions météorologiques auront également une incidence sur le montant du préavis à déposer cette année pour l'entretien et le renforcement des structures du réseau routier. Les surfaces à réparer sont beaucoup plus importantes que celles répertoriées lors de l'établissement du plan des investissements. Le montant devrait être de l'ordre de CHF 415'000.00 au lieu des CHF 315'000.00 portés au budget.

La discussion est ouverte sur les communications.

Mme Esther BURNAND remercie la Municipalité pour l'étude qu'elle a menée au sujet de l'avenue de Chanel. Elle attend la réalisation avant d'émettre d'éventuelles réserves et apprécie que la solution ne soit pas trop onéreuse.

Mme Claudine DIND a vu des coussins berlinois dans d'autres villes. Elle trouve qu'ils obligent les voitures à trop réduire leur vitesse avant d'accélérer à nou-

veau. Elle fait remarquer qu'il existe des coussinets sur lesquels les voitures ralentissent moins, ce qui provoque moins de bruit et de pollution.

M. le Municipal Denis PITTET fait remarquer que l'avenue de Chanel est en Zone 30 km/h et qu'à cette vitesse, le saut causé par un coussin berlinois est minime. De plus ces coussins berlinois sont prévus pour laisser passer les bus sans secousse et ont pour effet de faire ralentir les voitures qui roulent trop vite. C'est à l'usage que l'on pourra juger de leur efficacité.

La parole n'est plus demandée.

10. **Nomination de la commission chargée de l'étude de la pétition concernant le terrain multisports du Petit-Dézaley.**

Les commissaires sont Mme et MM. :

Anne-Catherine AUBERT	**Marc BALLY**	**Richard BOUVIER**
Rémy DELALANDE	**Philippe DERIAZ**	**Stéphane DEWARRAT**
François LLAVADOR		

11. **Rapports de commissions**

N° 10/5.09
Objet : Réponse à la motion Jean-Jacques Aubert et consorts "Pour un éclairage public morgien moins gourmand"

Mme Claudine DIND, présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du rapport de la Municipalité.

La parole n'est pas demandée.

Au vote :

Les conclusions du rapport de la Municipalité sont acceptées à l'unanimité des avis exprimés.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport de la Municipalité;

2. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion Jean-Jacques Aubert et consorts.

N° 11/5.09 *Direction du patrimoine et administration scolaire*
Direction des finances, économie et contrôle de gestion
Objet : Demande d'un crédit de CHF 70'000.00 pour le renouvellement du système de gestion informatique de l'Accueil et restauration pour enfants en milieu scolaire (AREMS)

M. Nicola LOFOCO, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 70'000.00 pour le renouvellement du système de gestion informatique de l'Accueil et Restauration pour Enfants en Milieu Scolaire (AREMS);

2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 14'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010;

3. de dire que cette dépense engendre un coût d'exploitation supplémentaire annuel d'environ CHF 1'000.00 dès 2010.

N° 14/5.09 *Direction de l'aménagement du territoire et développement durable*
Objet : Demande d'un crédit de CHF 135'000.00 représentant la part communale pour la finalisation des plans partiels d'affectation relatifs au projet Morges Gare-Sud

M. Alain TROGER, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité des avis exprimés

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 135'000.00 représentant la part communale pour la finalisation des plans partiels d'affectation relatifs au projet Morges Gare-Sud;

2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 27'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010.

12. **Motion Pierre Marc Burnand "Pour un soutien concret au Musée cantonal des Beaux-Arts à Morges" – Dépôt, développement, détermination de la Municipalité et du Conseil communal.**

M. Pierre Marc BURNAND développe sa motion, dont le texte figure en annexe, dans les termes suivants :

Quand on va visiter la Fondation Beyeler, un des musées les plus connus de Suisse, on dit qu'on fait une virée à Bâle. Mais tout le monde sait bien qu'elle est à Riehen qui est une ville de vingt mille habitants à six kilomètres à vol d'oiseau au nord-est de Bâle. Elle fait partie de l'agglomération bâloise, mais elle vit sa vie, avec son centre historique qui ressemble à un grand village et son *Musée du jouet*.

Morges est une ville de quinze mille habitants à dix kilomètres à vol d'oiseau à l'ouest de Lausanne. Elle fait partie du PALM, c'est-à-dire de l'agglomération lausannoise, tout en ayant sa vie propre, ses tulipes, son château et son *Musée Alexis-Forel*.

Le musée de la Fondation Beyeler, conçu par le génial architecte Renzo Piano, est situé sur une belle propriété en bordure d'une route très passante, dont il est séparé et protégé par un mur.

Si un musée se construit à Morges, ce sera sur une splendide propriété en bordure de l'autoroute. Comme à Riehen, tout bon architecte saura protéger le musée des nuisances de la circulation automobile.
Vous avez compris ma thèse : *Morges est à Lausanne ce que Riehen est à Bâle*.
Dans le procès-verbal de notre dernière séance, il y a deux mois, je lis (page 540) que «la Municipalité n'entend [donc] pas présenter la candidature de Morges pour accueillir le Musée Cantonal des Beaux-Arts».
La motion que j'ai déposée il y a un mois propose «un soutien concret au Musée cantonal des Beaux-Arts à Morges». J'ai comme intuition que la Municipalité ne va pas s'y opposer.
Nos objets habituels de discussion déchaînent volontiers les passions et font monter l'adrénaline à des taux dangereux pour notre santé. Avec ce projet de musée, on a le bonheur de pouvoir prendre de la hauteur. Imaginer le *Musée cantonal des Beaux-Arts* à Morges, c'est vouloir modifier fondamentalement et durablement notre cité. *Morges la coquette* pourrait devenir *Morges la belle artiste*.
On l'a suffisamment dit et répété : Morges, aujourd'hui, est à l'ouest de l'agglomération lausannoise. Morges est dans le PALM. Morges fait partie du Grand Lausanne. Mais dans cent ans, nous ne serons plus à l'ouest de l'agglomération lausannoise, nous serons en plein centre … de l'agglomération ou de la métropole Genève-Lausanne. On ne peut ainsi imaginer meilleur endroit pour y planter un musée … qui pourrait même abriter à l'occasion le fameux musée intercantonal Vaud-Genève d'art contemporain cher à un certain Pierre Keller.
Au surplus, les avantages du site sont tellement évidents, avec des sorties d'autoroute qui entrent pratiquement dans la propriété (pour une fois que ça nous rend service d'avoir l'autoroute à travers la ville) et des flopées de trains en provenance de toutes les directions qui s'arrêtent à deux cents mètres de La Prairie, qu'il ne vaut pas la peine d'en rajouter.
Le futur *Musée cantonal des Beaux-Arts*, c'est bon an mal an une centaine de milliers de visiteurs, peut-être davantage s'il est dynamique et entreprenant et gagne ainsi en notoriété. Ces cent mille visiteurs, c'est beaucoup de retombées sonnantes et trébuchantes pour les commerçants, les restaurateurs et hôteliers, les services, les autres activités culturelles ou divertissantes de Morges et environs, bref, c'est un peu partout du beurre dans les épinards. Car c'est un des exquis paradoxes de cette institution cantonale : les coûts d'investissement et de fonctionnement sont essentiellement à la charge du canton, les retombées financières sont essentiellement locales. Mais au-delà de ces considérations mercantiles, un musée apporte aussi dans sa sphère de rayonnement du souffle et du cœur, de l'esprit et de l'émulation, un peu d'air et de l'oxygène, un élan et un climat. Un musée offre du rêve, il permet l'école buissonnière de l'âme, il encourage dans la tête le vagabondage des idées. Le *Musée cantonal des Beaux-Arts* peut apporter à Morges un supplément d'âme et de grandeur … et je ne peux m'empêcher de citer André Malraux (*Le Musée imaginaire*) : «Le musée est un des lieux qui donnent la plus haute idée de l'homme».
Certes, il y a un réel problème de circulation et de stationnement à Morges. Je comprends donc que certains aient pour souci prioritaire de ne pas amener une

voiture de plus dans le secteur, et qu'ils craignent comme la peste les cent mille visiteurs dont on vient de parler. Je suis pour ma part persuadé que la présence d'un musée important à La Prairie et la circulation qu'il induira obligeront la Municipalité à prendre le taureau par les cornes et qu'elle accélérera donc la résolution de ce problème effectivement lancinant. Il ne faut pas se tromper de combat : ne pas vouloir le musée parce qu'on ne veut plus voir de voitures, c'est décider que l'escalade du Mont-Blanc est sans intérêt parce qu'il y a des parcomètres à Chamonix.

Certains trouvent peut-être un peu saumâtre de devoir donner au Canton une manière de dot. Je leur réponds avec Henri IV : Paris vaut bien une messe, et le *Musée cantonal des Beaux-Arts* vaut bien quelques efforts et quelques petits sous. Je fais plutôt partie des frileux qui s'émeuvent très vite des dépenses inconsidérées. Je me suis bagarré lors du dernier Conseil contre les vélos en liberté, non que je considère que c'est une mauvaise idée, mais qu'elle est beaucoup trop chère : cinq cents francs par année et par vélo pour l'entretien de ces bécanes en liberté, je trouve que c'est excessif. Mais cinq millions, une seule fois, pour avoir chez nous un grand musée qui pendant un siècle ou deux distillera ses retombées économiques et culturelles, comparés aux cinq cents francs du vélo, c'est une miette de pain bis.

Trois réflexions sous-tendent ma motion :

1. D'abord, comme déjà vu, le musée vaut bien un petit effort au vu des retombées. Il est de bon calcul et de bonne guerre de glisser tous les atouts de notre côté en mettant la main à la pâte et au gousset.
2. Ensuite, il faut que la Municipalité puisse s'appuyer sur une décision formelle du Conseil communal.
3. Enfin, vis-à-vis de l'extérieur et du canton en particulier, il faut un geste fort pour illustrer sans équivoque la motivation de Morges et des Morgiens à accueillir le Musée.

Dans la motion telle que vous l'avez reçue, je proposais la mise sur pied d'une commission qui aurait dû se réunir d'urgence pour examiner la proposition et déposer son rapport au plus tard en séance du 3 juin, de manière à ce que l'appui chiffré de la Commune puisse figurer explicitement dans le dossier de candidature à remettre au Canton pour le 30 juin. La suppression de la dernière séance a fait perdre un mois dans cette procédure, qui reste envisageable mais acrobatique. Par ailleurs, et même si le comité de pilotage se plaît à relever le bon avancement des travaux, il reste de trop nombreux points d'interrogation pour qu'ils puissent tous être levés d'ici juin. Ma proposition n'est donc plus réaliste. En conséquence, sans que cela change fondamentalement l'esprit de la motion et en application de l'article 62 du *Règlement du Conseil communal*, je vous propose aujourd'hui de prendre en considération immédiatement la motion, sans la renvoyer à l'examen d'une commission.

Mme la Syndique Nuria GORRITE rappelle que cette motion a pour objectif de donner l'occasion au Conseil communal de manifester concrètement son "*désir de musée*". De cette manière, l'appui tangible du Conseil communal pourrait figurer dans le dossier de candidature (qui doit être adressé au canton avant le 30 juin 2009) et constituerait un atout supplémentaire important en faveur de la candidature morgienne.
A la suite de la proposition émise par M. le Conseiller communal Pierre Marc Burnand lors de la séance du Conseil communal du 4 mars dernier, suggérant une candidature de Morges pour l'accueil du Musée cantonal des Beaux-Arts, la Municipalité a, très rapidement, repris la réflexion et a réuni l'ensemble des forces politiques morgiennes pour évaluer l'opportunité d'une candidature et mesurer le soutien à ce projet. La Municipalité a décidé de faire acte de candidature suite à l'appel lancé à fin février par le Conseil d'Etat. En effet, elle avait posé 3 conditions à réunir avant de se lancer dans la bataille :

- front uni des partis politiques,
- emplacement disponible suffisant et crédible,
- pas au détriment de projets communaux (piscine couverte, logements, politique des circulations et école).

Comme ces conditions étaient remplies, la Municipalité et l'ensemble des forces politiques ont décidé de faire acte de candidature.
Morges présente une candidature parce qu'elle est convaincue de disposer d'un site qui présente des caractéristiques idéales pour faire rayonner un musée cantonal vaudois. Nous avons d'ores et déjà obtenu l'accord enthousiaste des propriétaires, qui se réjouirait de mettre à disposition son terrain à des fins culturelles. Sur le plan de l'aménagement du territoire, la parcelle bénéficie d'une affectation conforme à un projet de musée. Elle ne présente donc pas d'obstacle juridique et, par conséquent, il y a peu de risques d'oppositions.
il s'agit d'une parcelle prestigieuse, vaste (53'500 m²). Cela offre la liberté d'une création architecturale inédite. Par ailleurs, cette parcelle comprend une zone richement arborisée, qu'il est possible d'aménager en parc public. La taille généreuse du site offre la possibilité de ne pas entraver les autres projets prévus à proximité mais, au contraire, offre une belle résonance avec les projets d'école, de piscine couverte et de nouveaux logements élaborés par la Ville de Morges.
Ce site est idéal aussi par sa situation à deux minutes à pied de la gare, à trois minutes à pied du centre ville et à cinq minutes à pied du lac. Il est enfin idéal en terme d'accessibilité, car il offre une très belle complémentarité d'accès par les transports publics puisqu'il jouxte la gare et en transport individuel, puisque la parcelle se situe face à la sortie d'autoroute Morges-Ouest.

Depuis une dizaine d'années, le canton de Vaud évolue vers des logiques d'agglomérations qui sont des nouveaux espaces de vie pour les citoyennes et les citoyens. La logique d'agglomération implique qu'il faut dépasser la rigidité des frontières communales et créer des dynamiques d'ensemble en mettant les forces en commun. Morges appartient au projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Un Musée cantonal des Beaux-Arts à Morges donnerait un sens concret à cette nouvelle réalité. La présence de l'Université de Lausanne et de l'EPFL à Ecublens relève de la logique d'agglomération et on voit bien que ces deux institutions décentralisées font rayonner le canton tout entier. L'ECAL, qui a quitté Lausanne pour s'établir à Renens, suit le même mouvement et la même logique d'agglomération. Un musée cantonal d'arts à Morges s'inscrirait, avec la même pertinence, dans la réalité de l'agglomération. On trouve de nombreux exemples étayant cette approche. Ainsi, la Fondation Beyeler, sise sur le territoire de la commune de Riehen, s'inscrit elle-même dans l'agglomération bâloise.

Le Pays de Vaud est composé de deux réalités identitaires, une réalité urbaine et une réalité rurale. Si l'on veut créer un engouement populaire en faveur d'un nouveau musée cantonal, celui-ci doit intégrer cette double identité. Morges fait partie du PALM, c'est une ville aux caractéristiques urbaines fortes, naturellement tournée vers Lausanne dont elle n'est séparée que de quelques kilomètres. Mais Morges est aussi un chef-lieu de district, ancré dans la région lacustre, agricole et viticole de La Côte.

Pour démarrer le projet, un comité de pilotage a été constitué de représentants de la Municipalité, d'un représentant par parti politique morgien, de l'Association pour la sauvegarde de Morges, de l'Office du Tourisme de Morges, de la Coordination des commerçants, du Secrétaire municipal, du Boursier et de la Cheffe de Service de l'urbanisme.

Face au nombre important de sites en concurrence (9 villes déclarées), le Conseil d'Etat a décidé de nommer un groupe d'évaluation des sites présidé par M. B. Decrauzat, ancien directeur du CHUV. Ce groupe, composé de 33 personnalités issues de milieux différents, est chargé d'analyser les différents sites proposés, au travers d'une grille d'évaluation multi-critères conçue par l'EPFL et nommée Albatros. Ce programme d'évaluation a notamment été appliqué pour le choix de l'implantation de l'Hôpital de La Riviera ou plus récemment pour celui du Centre de détention pour mineurs à Palézieux. Il prévoit 5 thématiques principales :

Conformité : accessibilité (qualité des accès routiers et du stationnement, transports publics,…), attractivité du lieu (image, relation avec l'environnement immédiat, qualité de vie potentielle,…) et qualité du terrain (surface disponible, qualité du sol, contraintes techniques, ...)

Faisabilité : procédures (dispositif légal, délais, cohérence avec une planification plus globale du secteur, …), acceptabilité et risques d'oppositions (adhésion locale, régionale et cantonale,…)

Société : site et urbanisme (contribution à la dynamique urbaine régionale, adéquation de l'activité à l'endroit,…), collectivité (enrichissement du patrimoine collectif, convivialité, …) et identification au projet (appropriation par le public, engagement des personnalités de la culture, du monde politique, économique et associatif, …)

Economie : finances (coût du terrain, des travaux,…), environnement économique (impact sur l'environnement économique régional, …) et apport des communes aux projets (financements, terrains, bâtiments)
Environnement : impact des transports (publics et mobilité douce,…), potentiel énergétique du site (qualité énergétique, ressources énergétiques locales, …), sol, paysage, nuisances (impact sur paysage et écosystème et impact sur la circulation de la ville,…)
Il faut que la Ville démontre comment le site répond aux critères définis par le Canton, notamment : la capacité à attirer du monde, la disponibilité immédiate du site, l'intégration harmonieuse dans l'environnement, l'effet structurant dans la dynamique urbaine, l'identification forte des vaudois et des vaudoises, le soutien concret de la commune, les retombées économiques locales et les avantages pour le musée.
Le calendrier annoncé par le Canton est le suivant :
11 mai : le groupe d'évaluation affine et pondère les critères de la méthode Albatros
Juillet : séance du groupe d'évaluation pour analyser les sites
31 août : séance ouverte au public et aux médias où les communes présentent leur candidature.
Début septembre : 1er tour d'évaluation : 5 à 8 projets retenus
Fin septembre : 2e tour : visite des sites puis choix de 1 ou 2 projets
Octobre : dépôt de l'EMPD (exposé des motifs et projet de loi) par le Conseil d'Etat auprès du Grand Conseil.
Depuis le Conseil communal de mars dernier, la Municipalité constate avec satisfaction l'élan qui se dessine autour de cette candidature et tient à saluer le formidable engagement de tous les acteurs membres du COPIL et se réjouit de l'enthousiasme régional que crée cette candidature. La Municipalité, contrainte par les délais serrés imposés par le Canton, a dû avancer rapidement en collaboration avec les partis politiques et les cadres de son administration, qu'elle remercie publiquement pour la qualité et la constance de leur engagement. Obtenir le MCBA à Morges représenterait pour notre ville, pour notre région, pour notre district, un moteur culturel et économique incontestable. Aussi, il importe de s'engager pleinement au succès de cet objectif, sans pour autant négliger les autres projets prioritaires pour lesquels la Municipalité maintient son effort et son travail. La ville a les moyens de ses ambitions : Dans les critères exposés par le canton, qui détermineront le choix de l'emplacement du Musée cantonal des Beaux-Arts, la Municipalité n'a pas manqué de relever qu'un engagement financier serait un atout supplémentaire.

Signalons en premier lieu qu'avec une réduction de 68 % de l'endettement net, la ville se trouve dans une situation financière extrêmement saine. Par ailleurs, nous avons déjà eu l'occasion, lors de la présentation des comptes 2008, de mentionner que la Municipalité, convaincue qu'il est indispensable de relancer les investissements en faveur du développement de la ville, a augmenté le fonds de réserve pour investissements futurs, le portant ainsi à CHF 11 millions. Ce montant doit contribuer au financement de projets importants, au rang desquels il faut mentionner la construction d'une piscine couverte régionale, le plan directeur localisé de la gare, la réalisation des infrastructures publiques liées au projet d'agglomération Lausanne-Morges et la halle multifonctions. Il apparaît donc que la ville est, en outre, en mesure de consacrer plusieurs millions au projet de Musée cantonal des Beaux-Arts. Cet investissement, pour autant que notre site soit choisi, pourrait servir par exemple à l'achat du terrain ou à la valorisation du parc public. Il est bien entendu que le montant final sera défini ultérieurement et que l'engagement de cette somme sera de la compétence du Conseil communal, qui se déterminera sur la base d'un préavis de la Municipalité, selon la procédure ordinaire.
Aussi, la Municipalité salue la motion Pierre Marc Burnand et se prononce favorablement à sa prise en considération par le Conseil communal. En effet, au-delà des clivages partisans, Morges tient là un projet fédérateur et stimulant pour toute une région qui peut en espérer d'importantes retombées économiques et culturelles.

La discussion est ouverte.

M. Rémy DELALANDE annonce que le Groupe UDC soutient la démarche de la Municipalité concernant sa candidature pour le Musée cantonal des Beaux-Arts et salue l'engagement de tous les partis dans cette aventure. Nul doute que la route sera longue et les obstacles nombreux. Néanmoins, le dossier de Morges est solide.

M. Jean-Marc PASCHE déclare que le Parti libéral a décidé, lors de son assemblée générale du 4 mai, de soutenir massivement l'idée d'installer à Morges le Musée cantonal des Beaux-Arts. Les libéraux espèrent que la motion de M. Pierre Marc Burnand recevra un soutien massif du Conseil communal.

M. Vincent JAQUES annonce que le Parti socialiste de Morges soutient la candidature de Morges au Musée cantonal des Beaux-Arts et invite l'ensemble du Conseil communal à prendre en considération la motion de M. Pierre Marc Burnand.

Le Groupe radical salue la proposition de M. Pierre Marc Burnand d'accueillir le Musée cantonal des Beaux-Arts à Morges, déclare **Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER**. Convaincu que la candidature de Morges est crédible en regard du site extraordinaire qu'elle peut proposer, le Groupe radical soutient la motion de M. Pierre Marc Burnand et souhaite qu'elle soit soumise directement à la Municipalité.

M. Jean-Bernard THULER aurait préféré qu'au lieu d'un musée, on mette une Maison de la culture sur le terrain de La Prairie. Mais le Musée cantonal des Beaux-Arts est un pas vers la culture et un lien entre les hommes. C'est pourquoi, en tant que membre du POP, il soutient ce projet.

M. Eric DECOSTERD a le plaisir d'apporter le soutien sans réserve Groupe de l'Entente morgienne à la motion de M. Pierre Marc Burnand. La candidature de Morges est excellente, il reste maintenant à mobiliser la population de Morges, du district et d'ailleurs. Un premier pas sera, ce soir, un vote de soutien massif à cette motion. Ce sera ensuite à chacun d'entre nous de faire partager notre enthousiasme.

Au nom des Verts, **Mme Claudine DIND** apporte son soutien à la motion de M. Pierre Marc Burnand. La construction sur le terrain de La Prairie du Musée cantonal des Beaux-Arts serait une bonne chose. Ce terrain était destiné à être en partie bâti à des fins privées. La construction du musée permettra à chacun de profiter de ce terrain. Considéré à l'aune de l'Agenda 21, le volet environnemental sera respecté : l'endroit est facilement accessible à pied ou par les transports publics et la future construction répondra au label Minergie car le Canton et les communes sont tenus de construire selon ce modèle. Les Verts seront particulièrement attentifs à la circulation et au stationnement des voitures ainsi qu'à l'adaptation des transports publics et au cheminement des piétons et des vélos. C'est pourquoi les Verts soutiennent la motion de M. Pierre Marc Burnand.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, la motion est prise en considération à l'unanimité des avis exprimés moins 2 avis contraires.

Mme la Syndique Nuria GORRITE remercie le Conseil de son soutien à cette motion et assure que la Municipalité, les membres du Comité de pilotage et elle-même défendront le projet d'implantation du Musée cantonal des Beaux-Arts à Morges avec toute leur énergie et feront connaître à tout le canton les avantages offerts par ce projet. A partir de ce soir et jusqu'au 30 juin, la Municipalité et l'Administration communale mettront tout en œuvre par préparer ce dossier sur le plan technique et assurer le meilleur support à ce projet.

13. Réponse de la Municipalité aux questions en suspens

Mme la Syndique Nuria GORRITE rappelle que la réponse à la question posée par M. Eric Bauer lors de la séance du 4 mars au sujet de l'Agenda 21 a été communiquée par écrit aux membres du Conseil. En substance, sa teneur est la suivante :

Depuis 2007, le développement durable fait partie des missions de la Direction de l'aménagement du territoire et développement durable (ATD2) et non directement du cahier des charges de la nouvelle Cheffe de service. C'est pour permettre à la Direction ATD2 de remplir cette mission que le préavis N° 10/2.08 a été déposé, préavis que le Conseil communal a accepté en juin 2008. Pour des raisons budgétaires, la Municipalité a décidé de reporter l'engagement du délégué au développement durable au 2e semestre 2009.
Même si l'élaboration de l'Agenda 21 ne pourra démarrer qu'avec l'arrivée du délégué au développement durable, la Municipalité développe et met en œuvre des projets répondant aux critères du développement durable, par exemple : le ré-audit pour le label Cité de l'Energie, les diverse mesures en faveur de la mobilité douce, l'assainissement du bruits routier, l'aide individuelle au logement, etc.
Les actions entreprises portent non seulement sur l'objet, mais également sur la réalisation, une large place étant accordée à la concertation et à l'information.
Concernant ce qui est prévu pour la suite, le calendrier et l'organisation, on peut se référer au préavis N° 10/2.08.
Il est ainsi répondu à la question de M. Eric Bauer.

M. le Municipal Frédéric JOMINI répond à la question de M. Christian Schwab concernant le collectage des ordures.
La Ville de Morges a choisi de supprimer le collectage des OM en sacs poubelle pour des raisons évidentes d'hygiène et de santé. En effet, il n'était pas rare de trouver dans les rues de Morges des sacs éventrés, desquels des déchets avaient jailli et s'étaient éparpillés sur la voirie.
Il est admis que les déchets dans tout ménage soient d'abord jetés dans un sac plastique avant d'être déposés dans un conteneur. Ceci permet un plus grand confort du ménage, mais aussi un respect des règles d'hygiène élémentaires. Les OM, en effet, ne sont pas des matières propres et peuvent se décomposer et, lors de la vidange du conteneur, se déposer sur les parois intérieures et extérieures de celui-ci, ou encore sur l'auge du camion de collectage.
L'utilisation d'un sac plastique permet ainsi de limiter les odeurs et les risques de propagation des maladies. Enfin, l'utilisation de sac plastique pour l'élimination du Sagex, matière fragile et légère (surtout sous forme de chips) empêche sa dispersion lors de la vidange du conteneur.

M. le Municipal Frédéric JOMINI répond ensuite à la question de M. Philippe Beck concernant la publicité de Valorsa.
Le périmètre des déchets de VALORSA couvre 110 communes qui livrent leurs déchets encombrants au moyen de bennes acheminées par camion. Par déchets encombrants, il faut entendre les déchets provenant des ménages et n'étant pas assimilés aux ordures ménagères, c'est-à-dire meubles, métaux, moquettes, etc. à l'exclusion des pneus et batteries.

Depuis quelques années maintenant, les déchets recyclables ont fortement diminué dans les encombrants. Les déchets électroménagers et informatiques ont disparu de la filière, de même que les déchets inertes et la ferraille. Une fraction fine de déchets incinérables non encombrants continue cependant de gonfler les tonnages de cette filière. La population du Canton reste encore trop sur l'a priori "déchets incinérables = ordures ménagères = sac poubelle de la cuisine". Le citoyen a de la peine à concevoir que de simples objets plastiques usagés comme un arrosoir, un seau ou encore des souliers de ski suivent la même filière qu'un emballage plastique d'alimentation. De par leur valeur matérielle passée et leur taille intermédiaire, ces objets se retrouvent souvent dans les déchets encombrants.
C'est la raison pour laquelle VALORSA a lancé sa campagne d'affichage sur l'ensemble du périmètre. Le message s'est voulu simple; aussi les informations techniques liées aux encombrants sont restées en retrait sur l'affiche. Aux questions de M. Beck, la Municipalité apporte les réponses suivantes :

1. La Municipalité de Morges travaille en collaboration avec la société VALORSA. La campagne sur les encombrants menée par cette dernière est adaptée à la problématique de ce type de déchets sur le territoire communal. Compte tenu du bon fonctionnement de notre déchèterie et de la collaboration active des Morgiens, nous ne sommes que peu concernés par cette campagne.
2. L'affiche sur les encombrants vient finaliser une campagne d'information plus globale. Des fiches techniques ont été rédigées et distribuées aux responsables de déchèterie et aux chefs de service. Les municipalités ont relayé le message dans les tous ménages et autres calendriers de ramassage des déchets.
3. La société VALORSA travaille avant tout en collaboration avec ses communes actionnaires ainsi qu'avec les professionnels du secteur des déchets un peu moins avec le grand public. Pionnière de la logistique rail-route pour le transfert des déchets vers l'usine TRIDEL à Lausanne, VALORSA s'est beaucoup investie pour la réussite de ce projet d'envergure. Elle a mis un peu moins d'importance et de moyen ces deux dernières années sur la communication que sa voisine nord-vaudoise STRID. Néanmoins, maintenant que le transfert rail-route est en vitesse de croisière, elle entend rattraper son retard avec plusieurs actions d'information grand public annuelles et le développement de son site internet.

La Municipalité entend poursuivre une politique d'information sur les déchets axée sur les spécificités propres à notre Commune et aux communes ayant accès à la déchèterie.

M. le Municipal Denis PITTET répond au voeu émis lors de la séance du Conseil communal du 4 mars 2009 par M. Philippe Beck demandant que la Municipalité fasse des mesures de vitesse, et si possible de bruit sur l'avenue

Monod, entre l'avenue Warnery et le chemin de Prellionnaz, avant le début de l'étude proprement dite sur l'assainissement du bruit routier.
La Direction de la Sécurité publique et protection de la population a réalisé divers contrôles de vitesse ces dernières années sur l'avenue Monod, soit 12 contrôles en 2007 et 9 en 2008. En 2007, sur 5'251 véhicules contrôlés, 604 ont été dénoncés. En 2008, sur 4'480 véhicules contrôlés, 456 ont été dénoncés. Le pour-

centage d'infractions oscille entre 11 et 12% sur ce tronçon.
Si des mesures complémentaires de bruit s'avéraient nécessaires, un bureau sera mandaté pour ces contrôles. Les résultats seront intégrés à l'étude et communiqués au Conseil communal.

La discussion est ouverte.

M. Philippe BECK remercie la Municipalité pour les réponses qui lui ont été données. Concernant Valorsa, il reste sceptique mais prend acte que la politique d'information sera améliorée. Il se demande néanmoins pourquoi il est nécessaire de mettre un arrosoir en plastique ou des souliers de ski dans un sac en plastique.
En ce qui concerne la vitesse à l'avenue Monod, il constate que 11 à 12 % des véhicules sont en infraction. sans que l'on sache si le dépassement de vitesse est léger ou important. Lorsque des contrôles avaient été effectués vers la Poste, la part des véhicules en infraction était de 3 %. Il compte sur la Municipalité pour surveiller la vitesse à l'avenue Monod.
D'autre part, M. Beck constate que Renens offre 20 jours de congé paternité, Lausanne 6, Ecublens 5, etc. De son côté, Morges offre 2 jours seulement. Il demande que la Municipalité profite de la prochaine révision du statut du personnel pour améliorer la situation sur ce plan.

M. Eric BAUER remercie la Municipalité pour sa réponse sur l'Agenda 21. Il constate que cette réponse était globale, alors que sa question portait sur les actions de la Direction de l'aménagement du territoire et développement durable. Il maintient sa question et demande qu'une réponse soit donnée concernant les actions de la Direction de l'aménagement du territoire et développement durable.

Mme la Syndique Nuria GORRITE rappelle que l'usage veut que les questions soient adressées à la Municipalité et non à une direction en particulier.

M. Eric BAUER présentera une interpellation à ce sujet lors de la prochaine séance.

14. Questions, vœux et divers

Des informations contradictoires ayant circulé sur ce sujet, **M. Rémy DELALANDE** demande à quoi en est l'installation d'une antenne pour la téléphonie mobile prévue dans un immeuble de l'avenue de Chanel.

Mme la Syndique Nuria GORRITE répond que les procédures sont en cours et que la Municipalité n'a pas encore pris de décision. S'agissant des intentions du propriétaire de l'immeuble et de l'opérateur, la Municipalité n'a pas prise sur ces décisions. Elle a cependant pris contacts avec les parties pour tenter de trouver une solution, faute de quoi elle prendra une décision qui pourra faire l'objet d'un recours.
La Municipalité informera le Conseil lorsque la situation aura évolué.

Si **M. Serge AUBERT** comprend que la Police municipale effectue des rondes, y compris, au Parc de l'Indépendance, par contre, il ne comprend pas que ces rondes se fassent avec la voiture de police qui roule trop vite et soulève beaucoup de poussière.
La Police municipale a été équipée de vélos et M. Aubert pense qu'ils devraient être utilisés pour ce type de ronde.

La Municipalité répondra lors d'une séance ultérieure.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 22 h. 25.

Le Président :	Le Secrétaire :
Frédéric Ambresin	Pierre Ethenoz

Annexe : motion Pierre Marc Burnand "Pour un soutien concret au Musée cantonal des Beaux-Arts à Morges"